8e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce tenue virtuellement le 24 avril 2023 à 18h30, sous la présidence de monsieur André St-Pierre.

Incluant les employés et les administrateurs, sont présentes 65 personnes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président déclare l'assemblée ouverte à 18h30. Il souhaite la bienvenue aux membres et il présente les gens qui l'accompagne à l'animation ou qui sont en soutien.

La secrétaire de l'assemblée est madame Estelle Hamel et elle est assistée dans ses fonctions par madame Marie-Klaude Gagnon, directrice générale.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Les membres font l'écoute de la vidéo de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La secrétaire fait la lecture des règles de fonctionnement pour préciser les modalités du déroulement, des votes en direct et des interactions.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Sur proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité de nommer Marie-Klaude Gagnon et Sylvie Gosselin comme scrutatrices. Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président invite madame Estelle Hamel à faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont pu en prendre connaissance aucune lecture et résumé n'est faite.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2022. Adopté à l'unanimité

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente les membres du conseil d'administration et il livre son rapport pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le rapport sur la surveillance des règles déontologiques du conseil d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a été présenté par André St-Pierre, président.

- Le conseil déclare :
    - qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;

- que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Le président présente et commente les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue. Par la suite, une capsule vidéo de l'évolution des résultats financiers est diffusée.

Les membres regardent une vidéo présentant les faits saillants du rapport financier de la Caisse pour l'année financière terminée le 31 décembre 2022. Par la suite, Marie-Klaude Gagnon, directrice générale, livre son rapport. Le rapport annuel, incluant le rapport financier au 31 décembre 2022, est disponibles sur le microsite de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le compte rendu de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et du bilan de la distinction coopérative de la Caisse est présenté grâce à une vidéo.

Par la suite, le président du comité coopération, Robin Rodrigue, livre son rapport.

Il communique de l'information sur la politique d'investissement, la Fondation Desjardins, l'éducation financière ainsi que sur les conférences et ateliers éducatifs.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption d'une résolution spéciale

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à onze (11) par abolitions de postes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse souhaite que cette diminution de postes d'administrateurs se fasse de façon progressive, débutant dès l'assemblée générale annuelle de 2023 et se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2025;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

Il est proposé par (retiré)

Appuyé par (retiré)

D'adopter, par la présente résolution spéciale, les modifications suivantes :

1. que l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse (« RIC ») soit modifié comme suit, de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration dès l'assemblée générale annuelle 2023:

   « 8.1 Le conseil d'administration se compose de 14 administrateurs.

   À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024, le conseil d'administration se composera de 12 administrateurs.

À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025, le conseil d'administration se composera de 11 administrateurs.

Le nombre d'administrateurs devant être conforme à ce qui est prévu au Règlement intérieur du Groupe coopératif. »

2. que le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse soit modifié comme suit :

<u>Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse</u>

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de quatorze (14) administrateurs. Le nombre d'administrateurs sera progressivement réduit jusqu'à onze (11) administrateurs, soit douze (12) administrateurs à partir de la date de l'assemblée générale annuelle (ci-après l'« AGA ») 2024 et onze (11) administrateurs à partir de la date de l'AGA 2025. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Le remplacement de ces derniers se fait selon les cycles suivants :

Cycle du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2025 :

	31-12-2022 (AGA 2023)	31-12-2023 (AGA 2024)	31-12-2024 (AGA 2025)
Nombre d'administrateurs sortants	5	5	5

Cycle du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2028 :

	31-12-2025 (AGA 2026)	31-12-2026 (AGA 2027)	31-12-2027 (AGA 2028)
Nombre d'administrateurs sortants	4	3	4

Un autre cycle identique au précédent succède à tous les trois (3) ans, et ainsi de suite, de cycle en cycle, de manière qu'un tiers des membres du conseil d'administration soit remplacé, à une unité près, chaque année.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2023.

☒ proposition adoptée à l'unanimité

La présente résolution spéciale a été ☒ adoptée par l'assemblée générale de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce tenue le 24 avril 2023.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Une vidéo sur la ristourne est présentée aux membres afin de faire valoir notre distinction coopérative.

La directrice générale explique la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

Le président informe les membres que (retiré) propose la recommandation de partage des excédents et qu'elle est appuyée par (retiré). Cette proposition de l'assemblée est soumise au vote en différé.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Sonia Talbot, administratrice du conseil d'administration à la Caisse, agit comme présidente d'élection et Estelle Hamel comme secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente d'élection fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi et elle fait la lecture du rapport du comité de Mise en candidature. Elle mentionne qu'étant donné la résolution spéciale qui a été adoptée ce soir afin de diminuer le nombre d'administrateurs, pour l'assemblée générale de cette année, nous aurons 5 postes à combler au lieu de 6. La Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Par ordre alphabétique, à tour de rôle, cinq candidats présents font une allocution afin de se présenter, il s'agit d'Annie Bernard, Karine Bolduc, Yannick Groleau, Virginie Roy et André St-Pierre. La présidente d'élection mentionne l'absence de deux candidates, Nathalie Lapointe et Carole Rouleau. Elle invite les membres à consulter les textes de motivation des candidats sur le microsite de la Caisse.

5.3.4 Élection par votation (vote en différé)

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

La présidente d'élection, Sonia talbot, invite ensuite M. André St-Pierre à continuer comme président d'assemblée.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La secrétaire, Estelle Hamel, donne des précisions aux membres pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote en différée, et ce pour les 4 prochains jours, soit jusqu'au 28 avril 2023 à 23h59. Elle mentionne que le début de l'ouverture de la période de votation en différé se fera dès la fin de la présente assemblée. Elle communique également des précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée.

6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le président dresse le portrait de notre réseau de distribution et de l'utilisation que les membres ont font. Il invite ensuite la directrice générale à nous entretenir sur l'évolution des modes transactionnels. Elle mentionne que la pandémie est clairement venue accélérer la décroissance des transactions au comptoir et au guichet au bénéfice des solutions numériques.

Le président informe les membres que les habitudes de consommation des membres ne cessent d'évoluer et que les membres seraient informés si une évolution du réseau de distribution était envisagée.

7. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres, la directrice générale, madame Marie-Klaude Gagnon, ainsi que les employés et administrateurs. Il adresse un merci spécial à Mario Veilleux, Éloïse Bernard et Gaston Grenier ayant quitté leur poste d'administrateur et il souhaite bonne chance à tous les candidats.

8. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 439 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

- Proposition sur la répartition des excédents annuels
  97,5 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

➢ Élection des membres du conseil d'administration

Les 5 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

Annie Bernard, Karine Bolduc, Yannick Groleau, Nathalie Lapointe et André St-Pierre.

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 30 avril 2023 à 23h59.

_____

André St-Pierre, président

_____

Estelle Hamel, secrétaire